

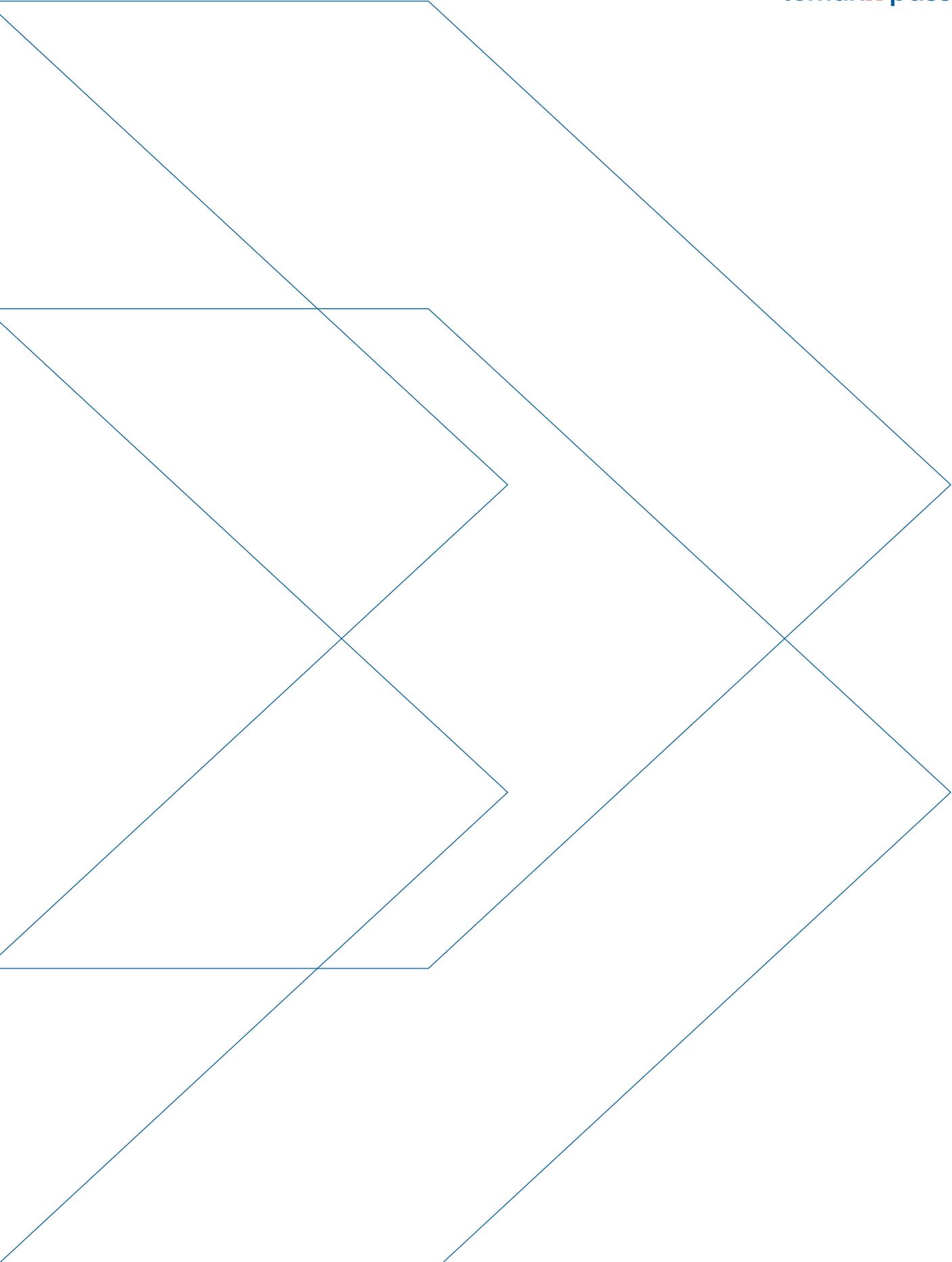
# 2023

## RAPPORT DE GESTION



**léman**  **pass**

nos voyages sans frontière



# Sommaire

---

<b>1.</b>	<b>Le mot du Responsable opérationnel</b>	<b>4</b>
<b>2.</b>	<b>Organisation</b>	<b>5</b>
	a. Conseil stratégique (CoStrat)	6
	b. Comité de direction (CoDir)	7
	c. Comité opérationnel (CoOp)	8
	d. Groupe de Travail Communication (GT COM)	9
<b>3.</b>	<b>Les activités de Léman Pass</b>	<b>10</b>
	a. Rétrospective des projets 2023	11
	b. Actions de communication	13
<b>4.</b>	<b>Ventes année 2023</b>	<b>16</b>
	a. Recettes par famille d'article	16
	b. Recettes par article	17
	c. Recettes par catégorie de client	18
	d. Recettes par vendeur	19
	e. Recettes par combinaison	20
	f. Recettes par période de livraison	21
	g. Recettes par tarif applicable	22
<b>5.</b>	<b>Rapport d'audit et décompte Léman Pass 2023</b>	<b>24</b>

---



1.

# Le mot du Responsable opérationnel



En 2023, la communauté tarifaire Léman Pass a fêté ses quatre ans d'existence. Le chemin parcouru jusqu'ici est plus que satisfaisant. En témoignent les recettes enregistrées qui, cette année encore, sont en forte croissance, puisqu'elles sont passées de CHF 28'692'674 à CHF 34'316'379 (marquant une augmentation d'environ 19.6%). Si les quelque 55% de croissance entre 2021 et 2022 étaient impressionnants, cette évolution est tout à fait réjouissante pour le futur.

L'année a été marquée par plusieurs projets d'envergure, à l'instar de la migration du langage informatique pour le logiciel REPLEX, qui permet la répartition des recettes perçues entre les 17 opérateurs du réseau. Une nécessité imposée par l'arrêt annoncé d'un langage utilisé par Microsoft, sur lequel s'appuyait la solution REPLEX. La transition s'est faite en douceur et est opérationnelle depuis janvier 2024.

Point de discussion important: l'adaptation du taux de change de référence. Fixé à 1.13 depuis le début de l'activité de la communauté Léman Pass, ce dernier a été fixé à

0.98 en décembre 2023, dans le but d'être en adéquation avec les fluctuations récentes et importantes du taux de change Euro – Franc suisse. Qui plus est, ce taux est dorénavant dynamique et pourra être ajusté en fonction de critères bien précis. L'ensemble des opérateurs se félicite de ce consensus.

Autre projet mené en 2023: la mise à jour et l'amélioration du calculateur de tarifs pour les itinéraires. Disponible sur la page d'accueil du site [lemanpass.com](https://www.lemanpass.com), cet outil est très utile pour connaître le prix exact d'un déplacement dans les zones de la communauté tarifaire. La base de données des critères a été enrichie, permettant d'offrir un plus large choix aux clients. L'idée est toujours de proposer le tarif le plus bas aux voyageurs, quel que soit le moyen de transport utilisé. Des améliorations continueront d'être apportées en 2024.

Pour compléter ce projet, l'équipe communication a aussi fait évoluer « le guide » et les plans disponibles sur le site Internet. Concrètement, il s'agissait non seulement de mettre à jour les différents plans, mais aussi d'améliorer la lisibilité et la compréhension des informations pour les clients. À ce titre, des exemples de prix de titres de transport, pour des abonnements mensuels ou annuels, ont été insérés dans le dépliant.

Je ne vais pas lister ici toutes les activités et actions de communication menées en 2023, préférant vous laisser la surprise de découvrir ce que la communauté tarifaire a fait durant l'année. J'aimerais simplement vous dire, pour terminer cette partie introductive, que l'ensemble des partenaires du réseau se réjouit d'œuvrer à l'évolution de la communauté en 2024.

**Rémy Burri**  
Responsable opérationnel



# 2.

## Organisation

Depuis le lancement de la communauté tarifaire Léman Pass fin 2019, tous les partenaires membres siègent au sein des comités, lieux d'échanges et de décisions, visant l'actualité de la communauté tarifaire. Leur action porte sur:

- le développement de l'attractivité des transports publics transfrontaliers;
- l'encouragement de la multimodalité en permettant aux passagers de voyager avec un seul titre de transport par trajet;
- la simplification de l'acquisition de ces titres de transport;
- l'optimisation des recettes de ventes de titres de transport, le renforcement de l'interopérabilité en veillant à ce que les opérateurs adhèrent à un tarif commun et forment une communauté tarifaire organisée permettant une collaboration fructueuse.

Ce travail s'effectue durant des séances qui se déroulent tout au long de l'année et qui réunissent les différents partenaires.



## a.

# Conseil stratégique (CoStrat)

Le Conseil stratégique est l'organe suprême en charge de l'exécution, du développement et du contrôle de la Convention fondatrice de Léman Pass conclue entre les Autorités Organisatrices et les Opérateurs.

Il est composé d'un représentant et d'un suppléant par Partie. Chaque membre bénéficie d'une voix. L'accord des Parties permanentes (en gras dans le tableau) est in-

dispensable aux décisions. La présidence est tournante tous les deux ans entre l'Office cantonal des transports du Canton de Genève et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les décisions prises par le Conseil stratégique interviennent sous réserve de leur validation par les instances supérieures de chaque Partie. L'Office fédéral des transports participe avec une voix consultative.

NOM Prénom	Institution	Fonction	Qualité
LAURENT Olivier	Région Auvergne-Rhône-Alpes	Président	Autorité organisatrice
FAVRE David	OCT	Membre	Autorité organisatrice
DOUBLET Gabriel	Annemasse Agglo	Membre	Autorité organisatrice
DEFALQUE Marc	tpg	Membre	Opérateur
FATTEBERT David	CFF	Membre	Opérateur
DEVAUX Olivier	SNCF	Membre	Opérateur
CAILLET Valentin	Annecy Agglo	Membre	Autorité organisatrice
DEDAMI Valentin	Thonon Agglo	Membre	Autorité organisatrice
MIGNOT Jean-Louis	CC Pays d'Évian Vallée d'Abondance	Membre	Autorité organisatrice
MOREAU Geoffrey	Valserhône	Membre	Autorité organisatrice
BOUCHET Julien	GLCT	Membre	Autorité organisatrice
BOEHLER Antoine	MG SA	Membre	Opérateur
LAURENT Emmanuel (dès février)	TPN	Membre	Opérateur
LE FAUCONNIER Amélie	TP2A	Membre	Opérateur
DIETRICH Nelly	SAT à Annemasse et Cluse	Membre	Opérateur
DURAND Paul-Henri	Régie départementale des transports de l'Ain	Membre	Opérateur
BABE Christophe	SIBRA	Membre	Opérateur
BEGAIN Sylvie	STAT	Membre	Opérateur
LE GOUSSE Julien	RDB Thonon	Membre	Opérateur
PONCET Frédéric	ALSA Bustour Gex S.A.S	Membre	Opérateur
DIETRICH Nelly	SAAT du Chablais et du Faucigny Thonon	Membre	Opérateur
CHEICKBOSSIAN Marion	Cars Philibert	Membre	Opérateur
VERMILLARD Ferdinand	ALPBUS	Membre	Opérateur
JACQUET Julien	Autocars Jacquet	Membre	Opérateur
RUDYK Benoît	Transdev Bassin Annecien	Membre	Opérateur
BURRI Rémy	GCT	Participant	Organe de gestion
MULLER Aline	Office fédéral des transports	Participante	Voix consultative
DOUGOUD Rébecca (jusqu'en juillet)	unireso	Participante	Voix consultative
FLEURY Mathieu	Lémanis	Participant	Voix consultative



## b.

# Comité de direction (CoDir)

Le Comité de direction est l'organisme de conduite de la Communauté tarifaire Léman Pass. Il est constitué d'un représentant et d'un suppléant désignés par chacune des Parties liées par la Convention et choisi parmi leurs membres.

Le Comité de direction est composé de représentants de Parties permanentes (en gras dans le tableau) dont l'accord est indispensable sur les décisions: l'État de

Genève, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Annemasse-Les-Voirons Agglomération, les CFF, SNCF Mobilités et les tpg.

Les autres Parties sont dites non-permanentes et siègent au Comité de direction à leur discrétion. Chaque Partie dispose d'une voix. La Présidence est tournante chaque deux ans entre l'Office cantonal des transports du Canton de Genève et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

NOM Prénom	Institution	Fonction	Qualité
LAURENT Olivier	Région Auvergne-Rhône-Alpes	Président	Autorité organisatrice
PAVAGEAU Benoît	OCT	Membre	Autorité organisatrice
CRASTES Pierre-Jean	Annemasse Agglo	Membre	Autorité organisatrice
BERNARDON Nicolas	tpg	Membre	Opérateur
REYMOND Daniel (jusqu'en mars)	CFF	Membre	Opérateur
IKOMA Junior (dès avril)	CFF	Membre	Opérateur
BELLOT Laurence	SNCF	Membre	Opérateur
CAILLIAU-DUBARD Pierre	Annecy Agglo	Membre	Autorité organisatrice
DEDAMI Valentin	Thonon Agglo	Membre	Autorité organisatrice
MIGNOT Jean-Louis	CC Pays d'Évian Vallée d'Abondance	Membre	Autorité organisatrice
SAIDI Nabyl	Valserhône	Membre	Autorité organisatrice
BOUCHET Julien	GLCT	Membre	Autorité organisatrice
BURRI Rémy	GCT	Participant	Organe de gestion
BOEHLER Antoine	MG SA	Membre	Opérateur
GESSLER Yann	TPN	Membre	Opérateur
LE FAUCONNIER Amélie	TP2A	Membre	Opérateur
DIETRICH Nelly	SAT à Annemasse et Cluses	Membre	Opérateur
DURAND Paul-Henri	Régie départementale des transports de l'Ain	Membre	Opérateur
BABE Christophe	SIBRA	Membre	Opérateur
BEGAIN Sylvie	STAT	Membre	Opérateur
LE GOUSSE Julien	RDB Thonon	Membre	Opérateur
PONCET Frédéric	ALSA Bustour Gex SA	Membre	Opérateur
DIETRICH Nelly	SAAT du Chablais et du Faucigny Thonon	Membre	Opérateur
CHEICKBOSSIAN Marion	Cars Philibert	Membre	Opérateur
VERMILLARD Ferdinand	ALPBUS	Membre	Opérateur
PERRAUD Michaël	Autocars Jacquet	Membre	Opérateur
RUDYK Benoît	Transdev Bassin Annecien	Membre	Opérateur
MULLER Aline	Office fédéral des transports	Participante	Voix consultative
DOUGOUD Rebecca (jusqu'en juillet)	unireso	Participante	Voix consultative
FLEURY Matthieu	Lémanis	Participant	Voix consultative

## C.

# Comité opérationnel (CoOp)

Le Comité opérationnel est responsable de la gestion courante de la Communauté tarifaire afin de satisfaire aux besoins des clients et répondre aux évolutions du marché.

Il se réunit une fois par mois pour répondre efficacement aux exigences opérationnelles des opérateurs, aux missions données par les Comités supérieurs et pour se prononcer sur toute question relevant de la Convention.

Pour garantir la gestion quotidienne de Léman Pass, le Comité stratégique mandate un Organe de gestion sur la base d'un cahier des charges. Le Comité opérationnel est généralement saisi de dossiers préparés par cet Organe de gestion, mais il peut également s'auto-saisir ou être saisi par

une Partie pour une question relevant de la Convention.

Le Comité opérationnel se compose de membres permanents (en gras dans le tableau), dont l'accord est indispensable aux décisions. Les autres Parties siègent à leur discrétion. Chaque Partie dispose d'une voix. Le Comité opérationnel est présidé par le Responsable opérationnel de l'Organe de gestion.

Les services des Autorités organisatrices sont associés lorsqu'ils sont amenés à préparer des décisions relevant du domaine de compétences du Conseil stratégique ou du Comité de direction.

NOM Prénom	Institution	Fonction	Qualité
BURRI Rémy	GCT	Président	Organe de gestion
TALABARD Isabelle	Région Auvergne-Rhône-Alpes	Membre	Gestionnaire Plateforme
MAISON Leslie	tpg	Membre	Opérateur
REYMOND Daniel (jusqu'en mars)	CFF	Membre	Opérateur
IKOMA Junior (dès avril)	CFF	Membre	Opérateur
BENETIER Marlène	SNCF	Membre	Opérateur
LE FAUCONNIER Amélie	TP2A	Membre	Opérateur
GESSLER Yann	TPN	Membre	Opérateur
BOUILLIE Yolaine	MG SA	Membre	Opérateur
DIETRICH Nelly	SAT à Annemasse et Cluse	Membre	Opérateur
DURAND Paul-Henri	Régie départementale des transports de l'Ain	Membre	Opérateur
BABE Christophe	SIBRA	Membre	Opérateur
BEGAIN Sylvie	STAT	Membre	Opérateur
LE GOUSSE Julien	RDB Thonon	Membre	Opérateur
LANZANA José	ALSA Bustour Gex SA	Membre	Opérateur
DIETRICH Nelly	SAAT du Chablais et du Faucigny Thonon	Membre	Opérateur
CHEICKBOSSIAN Marion	Cars Philibert	Membre	Opérateur
LAPORTE Hanta	ALPBUS	Membre	Opérateur
RUDYK Benoît	Transdev Bassin Annecien	Membre	Opérateur
PERRAUD Michaël	Autocars Jacquet	Membre	Opérateur
LE BIHAN Suzanne	OCT	Voix consultative	Autorité organisatrice



## d. Groupe de Travail Communication (GT COM)

Le Groupe de Travail communication a pour mission de définir une stratégie de communication à cinq ans, validée par le Comité stratégique, et mise en œuvre annuellement sous le contrôle du Comité de direction et selon un budget préalablement défini.

Il lui revient de déterminer quelles actions de communication sont les plus adaptées face aux attentes particulières des publics spécifiques.

Les membres de ce groupe de travail sont constitués de représentants des Autorités organisatrices et des Opérateurs.

NOM Prénom	Institution	Fonction	Qualité
LÉGER Sylvie	GCT	Présidente	Organe de gestion
TROLL Karen	OCT	Membre	Autorité organisatrice
HOSPITAL Chloé (jusqu'en septembre)	Région Auvergne-Rhône-Alpes	Membre	Autorité organisatrice
JOURDAN Mégane (dès octobre)	Région Auvergne-Rhône-Alpes	Membre	Autorité organisatrice
BORREDON Jean-Marc	Annemasse Agglo	Membre	Autorité organisatrice
DEDAMI Valentin	Thonon Agglo	Membre	Autorité organisatrice
JANDIN Orane	CC Pays d'Évian Vallée d'Abondance	Membre	Autorité organisatrice
LOMBARD Jean-Marc	Annecy Agglo	Membre	Autorité organisatrice
DORGLAS Murielle	GLCT	Membre	Autorité organisatrice
FUCILE Sandrine	GLCT	Membre	Autorité organisatrice
DURAND Paul-Henri	Régie départementale des transports de l'Ain	Membre	Autorité organisatrice
SAIDY Nabyl	Valserhône	Membre	Autorité organisatrice
CHENON Sandrine (dès décembre)	CC-genevois	Membre	Autorité organisatrice
JAKOB Patrick	CFF	Membre	Opérateur
SHULEPOV BUCHER Jenoe	tpg	Membre	Opérateur
BOUILLIE Yolaine	MG SA	Membre	Opérateur
MULLER Antoine	TPN	Membre	Opérateur
RICHARDOT Alexandre	SNCF	Membre	Opérateur
PETERS Anthony	SNCF	Membre	Opérateur
CANTONE Axelle	TP2A	Membre	Opérateur
GOULET Céline	TP2A	Membre	Opérateur
LE FAUCONNIER Amélie	TP2A	Membre	Opérateur
FRIZZERA Sabine	SIBRA	Membre	Opérateur
BEGAIN Sylvie	STAT	Membre	Opérateur
BEGAIN Sylvie	Transdev Bassin Annecien	Membre	Opérateur
LAPORTE Hanta	ALPBUS	Membre	Opérateur
MONTEIRO Céline	Lémanis	Participante	Opérateur

# 3.

## Les activités de Léman Pass

La communauté tarifaire Léman Pass, créée en 2019, continue de développer l'offre de service de transports publics de la région franco-genevoise. Les 17 opérateurs (4 suisses et 13 français) se coordonnent pour proposer des solutions de mobilité transfrontalière à des tarifs attractifs, dans le but d'assurer un transfert modal efficient.

Outre la mise à disposition d'un assortiment de titres de transport adapté aux besoins de la clientèle, le réseau doit assurer une parfaite répartition des recettes entre les opérateurs. La Chambre de répartition est l'organe en charge de ventiler les recettes perçues, il lui incombe :

- Le décompte et la répartition mensuelle et annuelle des recettes des partenaires.
  - Enregistrement des ventes des partenaires.
  - Contrôle de complétude et plausibilité des données de ventes des partenaires.
  - Le cas échéant, demande de mise à jour ou de corrections des données de ventes.
  - Calcul de la répartition des recettes primaires (entre entités participant au prix: parcours et/ou zones) et secondaires au sein des différentes zones.
  - Le cas échéant calcul de la répartition secondaire (dans les zones ou entre les parcours).
  - Établissement des décomptes avec toutes les informations financières et de trafic (voyages et voyageurs kilomètres) nécessaires.
- Le commissionnement des ventes.
  - Calcul des commissions de distribution sur la base des ventes de chaque partenaire et des taux fixés.
  - Calcul de la prise en charge financière de la commission de distribution sur la base des recettes réparties entre chaque partenaire.
  - Établissement des décomptes de commissions.
- L'établissement des reportings mensuels et annuels.
- La mise à disposition des partenaires – selon les autorisations d'accès définies – des bases de données concernant les ventes, les recettes réparties et les commissions.
- Les prévisions et le contrôle budgétaire des recettes.
- La constitution et mise à disposition des partenaires d'une base de données d'analyse du marché et de planification de la communication.
- En outre, toutes les opérations et donc les décomptes sont effectués dans les deux monnaies concernées (EUR et CHF). L'organisation des flux financiers transfrontaliers entre les Parties limite les coûts et les risques de change.



## a. Rétrospective des projets 2023

En 2023, plusieurs projets majeurs ont été conduits avec succès :

- L'adaptation du taux de change de référence et ses modalités de changements (répondant mieux à la fluctuation du taux de change Euro - Franc suisse).
- La mise en place d'une nouvelle gouvernance grâce à l'adoption de deux avenants aux contrats entre partenaires (dans le but de préciser les compétences stratégiques et opérationnelles de tout un chacun).
- L'amélioration du calculateur des tarifs d'itinéraires (outil public disponible sur le site [lemanpass.com](https://www.lemanpass.com)).
- La migration du langage du logiciel REPLEX (afin de pouvoir continuer à répartir les recettes perçues entre les opérateurs).
- La réflexion sur les opportunités de proposer des produits de loisirs (pour inciter le plus grand nombre de personnes à utiliser les transports en commun le week-end ou en dehors des heures de pointe).

### ADAPTATION DU TAUX DE CHANGE DE RÉFÉRENCE (TCR) >>

En 2023 le taux de change Euro-Franc suisse a vécu une importante baisse. L'ensemble des 17 opérateurs du réseau a donc décidé de faire évoluer le taux de change de référence utilisé pour déterminer les tarifs des titres de transport.

Pour ce faire, les opérateurs se sont réunis à plusieurs reprises en 2023, sous la houlette de la Gestion de Communautés Tarifaires (Organe de gestion de Léman Pass) afin de trouver un accord sur le taux de change à utiliser ainsi que sur la façon de faire évoluer ce taux de manière dynamique et automatique. En effet, il a

été décidé que ce taux pourrait être mis à jour automatiquement en cas d'évolution du taux de change Euro-Franc suisse, selon certaines conditions bien définies.

Depuis le 10 décembre 2023, le taux de change de référence est passé de 1.13 à 0.98, marquant une baisse de 0.15 point. Certains prix ont évolué en fonction de cette modification du taux de change de référence, et d'autres sont restés similaires : zones 200, 230, 300, 380 et 400 ainsi que le TER et la zone 10 (unireso). Le calculateur disponible sur le site [lemanpass.com](https://www.lemanpass.com) a été mis à jour en conséquence.

## AMÉLIORATION DE L'EFFICIENCE DE LA GOUVERNANCE >>

L'année 2023 a été l'occasion, pour l'ensemble des Parties prenantes de Léman Pass, de redéfinir les attributions et compétences à la fois stratégiques et opérationnelles de tout un chacun.

Les discussions ont abouti à deux avenants aux deux conventions signées par les Parties. Le système de gouvernance de la communauté tarifaire a été clarifié et entériné par tous les acteurs du Léman Pass.

## AMÉLIORATION DU CALCULATEUR DES TARIFS >>

Le calculateur des tarifs d'itinéraires, présent sur la page d'accueil du site [lemanpass.com](https://lemanpass.com), est un outil très utile pour la clientèle.

En effet, il doit calculer le coût d'un trajet en fonction de très nombreux critères et possibilités de parcours, en privilégiant le prix le moins élevé pour les voyageurs. En 2023, la base de données a été enrichie afin d'améliorer les propositions et offres de titres de transports. Le processus d'amélioration va se poursuivre en 2024.

## MIGRATION RÉUSSIE POUR LE LOGICIEL REPLEX >>

REPLEX est la solution de répartition des recettes perçues par la communauté tarifaire Léman Pass et redistribuées aux 17 opérateurs, selon des clefs de répartition soigneusement élaborées lors de sa création.

Le langage informatique utilisé jusqu'à présent pour faire fonctionner ce logiciel (Data Lake Analytics, Microsoft) sera abandonné par la firme américaine le 1<sup>er</sup> mars 2024. De juin 2023 à janvier 2024, l'Organe de gestion, a procédé à une migration complète vers la solution Azure Databricks (Microsoft) qui s'est parfaitement déroulée. Depuis, c'est ce langage informatique qui est utilisé par la plateforme REPLEX.

## RÉFLEXION SUR LES PRODUITS DE LOISIRS >>

Initiée en 2022, la réflexion sur les produits de loisirs se poursuit.

Le groupe de travail, représentant les principaux opérateurs et autorités tarifaires de la communauté tarifaire, a pour ambition de développer une ou plusieurs offres de transports attractives pour des activités le week-end ou en dehors des heures de pointe dans le périmètre du Léman Pass: liaisons avec les domaines skiables en hiver, visites culturelles en élaborant des partenariats avec des lieux emblématiques, tarifs avantageux pour se rendre en montagne l'été, manifestations majeures locales telles que les feux d'Annecy.



## b. Actions de communication

En 2023, les actions de communication ont eu pour objectifs de promouvoir plus largement l'offre des transports publics de la communauté tarifaire Léman Pass et de communiquer sur les actualités susceptibles d'impacter les clients.

Trois principales actions ont été menées :

- la diffusion d'une campagne de sensibilisation à l'offre Léman Pass, à travers deux axes de communication bien définis ;
- la mise à jour et refonte du dépliant « le guide », avec en particulier l'ajout d'une grille tarifaire donnant des exemples de parcours les plus achetés ;
- la transmission d'informations et d'actualités sur les supports digitaux.

### CAMPAGNE DE SENSIBILISATION À LÉMAN PASS >>>

Pour la première fois depuis la création de la communauté tarifaire Léman Pass, un budget a été débloqué en vue de lancer une campagne de communication visant à faire connaître l'offre de mobilité au plus grand nombre.

Le plan média s'est focalisé sur deux axes :

- communiquer sur la zone tarifaire 400, en illustrant le fait qu'il est possible de se rendre à Valserhône en moins de 30 minutes depuis la gare de Genève ;
- informer les automobilistes circulant dans la Vallée Blanche et la Vallée de l'Arve qu'il est possible d'utiliser les transports publics (bus 274 ou ligne 3 du Léman Express) pour se déplacer de et vers Genève.



Plusieurs supports de communication ont été utilisés : près de 300 panneaux d'affichage le long des routes et dans les centres commerciaux, des annonces publicitaires dans la presse frontalière, des publicités digitales se fondant sur un ciblage comportemental... le tout soutenu par des publications sur les réseaux sociaux, des pop-ups grâce à la programmation et un article d'actualité sur le site web de la communauté tarifaire.

À chaque fois, il s'agissait de rediriger les personnes vers la page d'accueil du site web [lemanpass.com](http://lemanpass.com) afin qu'elles puissent calculer le prix de leur itinéraire. La campagne s'est déployée du 19 septembre au 13 novembre 2023.

## NOUVELLE VERSION DU « GUIDE » DE LA COMMUNAUTÉ TARIFAIRE



## ACTIVITÉS SUR LES SUPPORTS DIGITAUX



Le dépliant « le guide » a été mis à jour et publié en décembre 2022. Le but de cette mise à jour? Améliorer la lisibilité pour les voyageurs et implémenter les nouveautés de la desserte (sur le plan, au recto). Les nouvelles lignes de transports ont ainsi été ajoutées sur le plan.

Au verso, de multiples modifications ont été apportées:

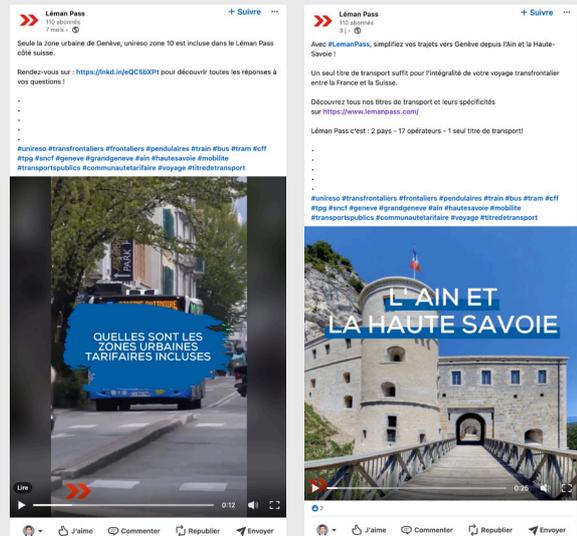
- amélioration des textes et des graphiques, dans le but de simplifier les informations et de les rendre plus facilement compréhensibles;
- ajout de QR codes qui renvoient sur [lemanpass.com](https://www.lemanpass.com);
- ajout d'une infographie expliquant les différentes combinaisons possibles de trajets;
- un exemple de grille tarifaire de titres de transports a été ajouté afin d'illustrer les possibilités offertes pour les possesseurs d'un abonnement mensuel ou annuel.

À noter qu'il existe plus de 200'000 possibilités de tarification selon les déplacements que les clients peuvent faire. Comment savoir quel sera le prix de l'itinéraire? C'est simple, il suffit de scanner le QR code qui se trouve sur le dépliant ou de se rendre directement sur le site [lemanpass.com](https://www.lemanpass.com) pour accéder au calculateur interactif.

Les actions de communication digitale se sont poursuivies en 2023, que ce soit sur le site web de la communauté tarifaire ([lemanpass.com](https://www.lemanpass.com)) ou les réseaux sociaux [Instagram](#), [Facebook](#) et [LinkedIn](#). Les chiffres de la page suivante reflètent les actions mises en place et les résultats obtenus.

De nouvelles vidéos ont été réalisées pour mettre en avant le ski dans la région de Saint-Gervais.

Comme l'année dernière, les fichiers ont été mis à disposition des opérateurs et de nos partenaires gratuitement afin qu'ils puissent les utiliser dans leurs campagnes et actions de communication et ainsi optimiser la visibilité.



lemanpass.com

**le guide**

lemanpass  
nos voyages sans frontière

8 autorités organisatrices

### 1. Où puis-je circuler avec mon titre de transport?

Le territoire géographique est délimité par zones, indiquées sur le plan au verso. Retrouvez le plan de zones sur [www.lemanpass.com/plan](https://www.lemanpass.com/plan).

**Simple parcours ou zone urbaine?**  
Lorsque vous utilisez votre titre de transport, vous avez le choix entre un simple parcours (un lieu de départ vers un lieu d'arrivée), et un trajet combiné à une ou plusieurs zones tarifaires, ou bien desquelles vous circulez librement (exemple: lieu de départ + foray + vers la zone 10 correspondant à l'ensemble du canton de Genève).

Retrouvez toutes les combinaisons possibles de voyages ci-dessous.

### 5. Combien coûte mon titre de transport?

Le tarif du titre de transport est calculé en fonction des kilomètres parcourus en tram ou bus interurbain et/ou des zones urbaines sélectionnées. Ci-dessous, quelques exemples de tarifs.

Léman Pass avec parcours en Léman Express	Combinaisons	Abonnement mensuel 2 <sup>e</sup> classe		Abonnement annuel 2 <sup>e</sup> classe	
		CHF	EUR	CHF	EUR
Annecy	Parcours Léman Express - zone 10	269,00	202,40	2 356,90	2 085,70
	Zone 100 - Parcours Léman Express - zone 10	259,30	264,90	2 769,40	2 450,70
Saint-Gervais-les-Bains	Parcours Léman Express - zone 10	264,00	233,80	2 516,20	2 226,90
	Parcours Léman Express - zone 10	196,00	173,50	1 800,90	1 593,70
Thoiry-les-Bains	Zone 100 + Parcours Léman Express - zone 10	224,50	198,70	2 085,70	1 845,70
	Parcours Léman Express - zone 10	156,80	138,80	1 432,80	1 250,10
Bellegarde	Zone 100 + Parcours Léman Express - zone 10	365,90	146,80	1 503,00	1 330,10

Léman Pass Multizones (Combinaisons de zones)		Abonnement mensuel 2 <sup>e</sup> classe		Abonnement annuel 2 <sup>e</sup> classe	
		CHF	EUR	CHF	EUR
10-200 (Veigy)	Adulte	308,50	96,00	845,90	749,50
	Adulte	115,20	102,00	952,00	842,50
10-230 (Annenes)	Adulte	308,50	96,00	845,90	749,50
	Adulte	301,70	90,00	784,80	694,50
10-240 (Challes)	Adulte	301,70	90,00	784,80	694,50
	Adulte	301,70	90,00	784,80	694,50
10-250 (Six)	Adulte	301,70	90,00	784,80	694,50
	Adulte	301,70	90,00	784,80	694,50
Multizones 10-210-250	Adulte	146,90	130,00	1 226,8	1 094,50
	Adulte	140,20	124,00	1 130,60	1 000,50

Léman Pass avec parcours en bus interurbains	Combinaisons	Abonnement mensuel 2 <sup>e</sup> classe		Abonnement annuel 2 <sup>e</sup> classe	
		CHF	EUR	CHF	EUR
Douvaine	Parcours bus 075 - zone 10	157,40	139,30	1 354,90	1 234,40
	Parcours bus 075 - zone 10	189,80	167,80	1 733,70	1 534,20
Écalleve	Parcours bus 075 - zone 10	232,80	206,00	2 107,20	1 882,50
	Parcours bus 075 - zone 10	135,20	102,00	952,00	842,50



## Meta



Typologie de l'audience selon les régions	Couverture	Impressions
Rhône-Alpes	548'010	2'653'892
Canton de Genève	100'919	371'991
Vaud	7'684	19'241
Franche-Comté	2'305	8'597
Valais	128	870

## facebook



**Impressions organiques:**  
432'757 personnes touchées



**90 publications**  
dont 57 vidéos axées  
sur les loisirs dans les villes,  
24 FAQ et 9 partages  
des publications des partenaires

## LinkedIn



**Impressions organiques:**  
2'896 personnes touchées



**70 publications**  
dont 57 vidéos villes,  
24 FAQ et 9 partages  
des publications des partenaires

## Instagram



**Impressions organiques:**  
250'493 personnes touchées



**83 publications**  
dont 25 vidéos villes,  
34 vidéos sur l'assortiment  
des titres de transports  
et 24 vidéos FAQ

## >> SITE LEMANPASS.COM



**Impressions organiques:**  
82'485 personnes touchées  
et 222'900 pages vues



**Important pic en automne**  
dû à la campagne

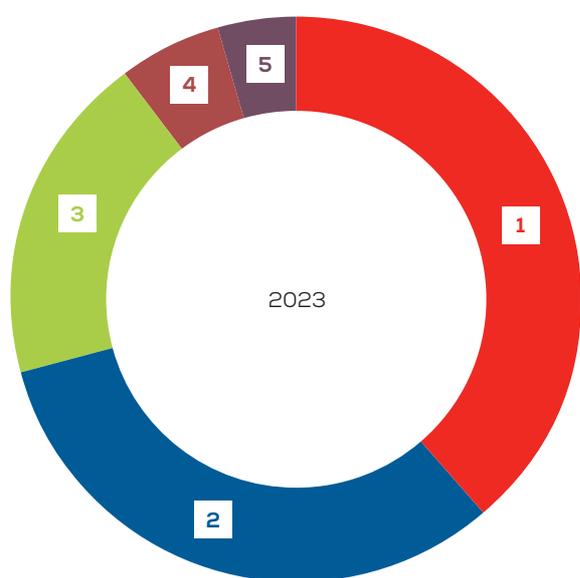


# 4.

## Ventes année 2023 des titres de transports Léman Pass

### a.

### Recettes par famille d'article

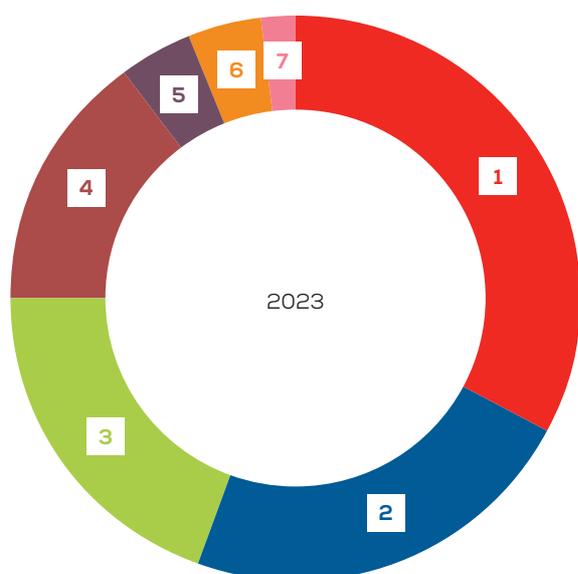


Recettes par famille d'article	Recettes en CHF 2021	Recettes en CHF 2022	Recettes en CHF 2023	Δ vs n-1
1 Billets	6'747'046	11'072'991	13'306'929	20.2%
2 Abonnements mensuels	6'148'775	9'466'662	11'041'677	16.6%
3 Abonnements annuels	4'223'972	5'425'738	6'505'245	19.9%
4 Cartes	899'740	1'715'198	2'010'043	17.2%
5 Abonnements annuels mensualisés	468'889	1'012'085	1'452'485	43.5%
<b>Total</b>	<b>18'488'422</b>	<b>28'692'674</b>	<b>34'316'379</b>	<b>19.6%</b>



## b. Recettes par article

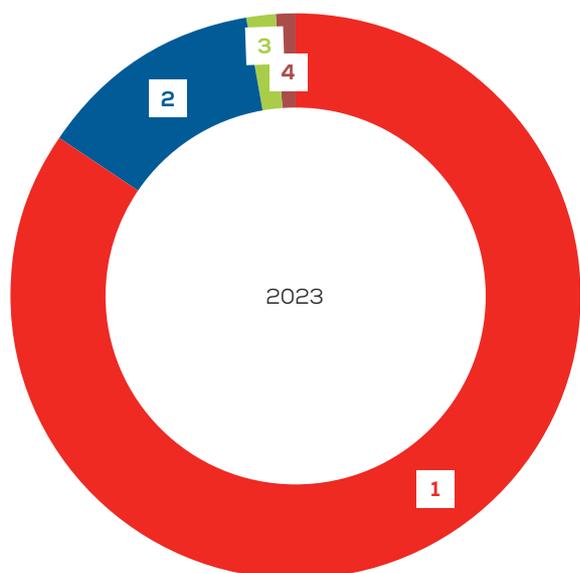
17



Recettes par article	Recettes en CHF 2021	Recettes en CHF 2022	Recettes en CHF 2023	Δ vs n-1
<b>1</b> Abonnements Léman Pass mensuels	6'148'775	9'466'663	11'041'677	16.6%
<b>2</b> Billets Léman Pass multizones	4'881'136	6'704'797	7'625'543	13.7%
<b>3</b> Abonnements Léman Pass annuels	4'223'972	5'425'738	6'505'245	19.9%
<b>4</b> Billets Léman Pass	1'535'423	3'815'518	4'993'436	30.9%
<b>5</b> Cartes Léman Pass 1 jour	677'753	1'177'799	1'344'453	14.1%
<b>6</b> Abonnements Léman Pass annuels mensualisés	468'889	1'012'085	1'452'485	43.5%
<b>7</b> Billets Léman Pass complémentaires	253'630	453'308	569'286	25.6%
Cartes Léman Pass 1 jour multizones	167'640	355'780	437'139	22.9%
Cartes Léman Pass 5 jours multizones	54'347	181'619	228'451	25.8%
Sauts de Puce transfrontaliers	62'666	83'037	100'903	21.5%
Billets multizones Surclassement	7'899	9'482	11'325	19.4%
Billets Léman Pass vélos	4'514	4'953	3'855	-22.2%
Billets Léman Pass animaux	1'778	1'895	2'581	36.2%
<b>Total</b>	<b>18'488'422</b>	<b>28'692'674</b>	<b>34'316'379</b>	<b>19.6%</b>

## C.

# Recettes par catégorie de client

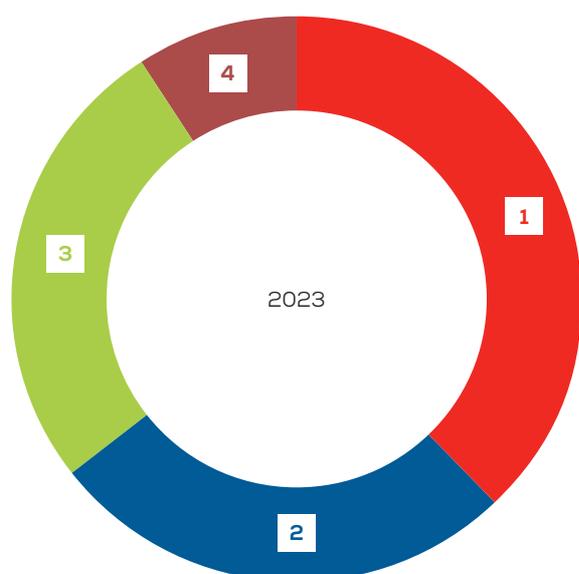


Recettes par catégorie de client	Recettes en CHF 2021	Recettes en CHF 2022	Recettes en CHF 2023	Δ vs n-1
<b>1</b> Adulte	15'185'345	24'058'651	28'987'344	20.5%
<b>2</b> Jeune	2'755'193	3'811'704	4'442'801	16.6%
<b>3</b> Réduit	424'547	550'679	550'444	0.0%
<b>4</b> Tout public	117'013	264'656	329'354	24.4%
Accessoire	6'292	6'848	6'436	-6.0%
Enfant	32	136	-	-100.0%
<b>Total</b>	<b>18'488'422</b>	<b>28'692'674</b>	<b>34'316'379</b>	<b>19.6%</b>



## d. Recettes par vendeur

19



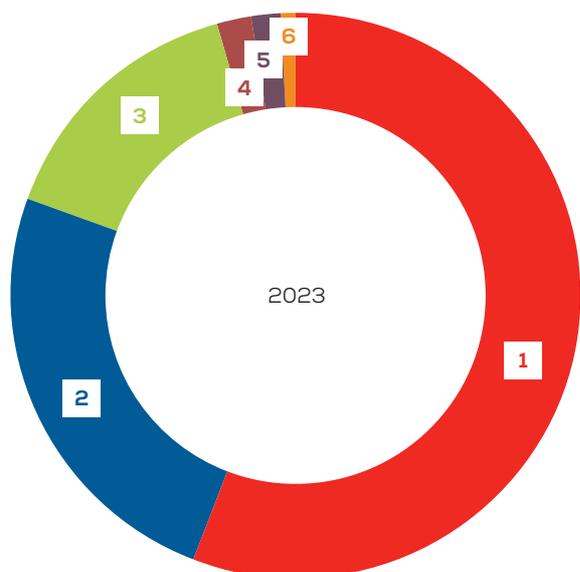
Recettes par vendeur	Recettes en CHF 2021	Recettes en CHF 2022	Recettes en CHF 2023	Δ vs n-1
<b>1</b> tpg	7'832'522	11'089'403	12'689'673	14.4%
<b>2</b> CFF	4'549'430	7'369'447	8'840'469	20.0%
<b>3</b> TER-AURA	4'010'967	6'951'520	8'813'398	26.8%
<b>4</b> TAC-TP2A	2'049'826	2'669'108	3'045'866	14.1%
ALPBUS-FR	7'133	253'247	418'836	65.4%
KISIO	751	286'467	332'366	16.0%
Autres vendeurs	1'547	17'213	113'038	556.7%
OURA-COM	–	17'041	49'413	190.0%
BUT-STAT/START-RDB *	582	38'933	10'979	-71.8%
SIBRA	–	251	1'874	646.6%
TPN	17	30	444	1'380.0%
NStCM	31'296	14	23	64.3%
TRA-TRDV	4'351	–	–	–
<b>Total</b>	<b>18'488'422</b>	<b>28'692'674</b>	<b>34'316'379</b>	<b>19.6%</b>

➤ \* À partir de mai 2022, les ventes sont faites par RDB sur Thonon.

e.

## Recettes par combinaison

20



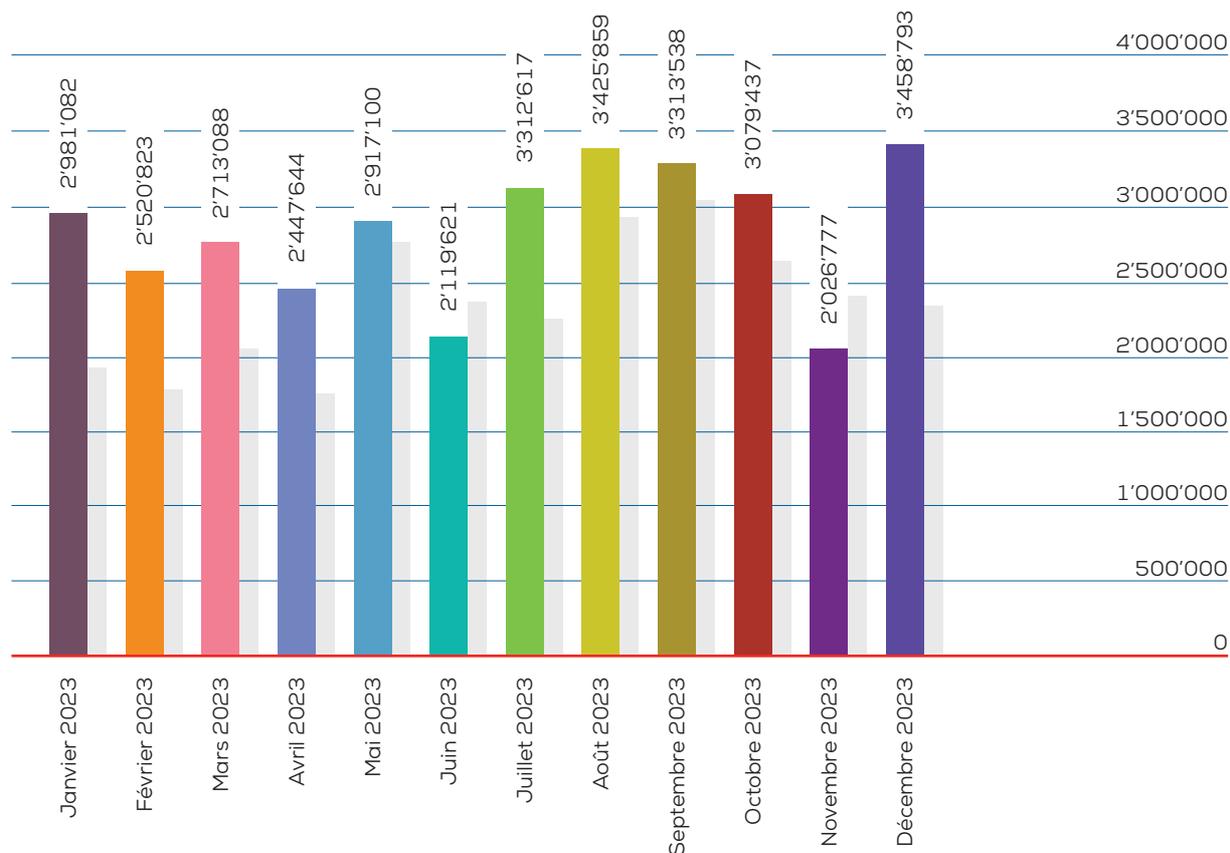
Recettes par combinaison	Recettes en CHF 2021	Recettes en CHF 2022	Recettes en CHF 2023	Δ vs n-1
<b>1</b> ZZ	12'058'471	16'556'590	19'186'685	15.9%
<b>2</b> PZ	3'609'112	6'576'786	8'418'516	28.0%
<b>3</b> P	2'089'676	4'201'490	5'165'812	23.0%
<b>4</b> ZPZ	304'634	630'359	667'241	5.9%
<b>5</b> Z	253'630	453'308	569'286	25.6%
<b>6</b> ZP	113'850	191'235	218'806	14.4%
ZZZ	42'943	62'654	69'099	10.3%
PZZ	14'774	16'880	19'535	15.7%
ZPZZ	1'332	3'372	1'399	-58.5%
<b>Total</b>	<b>18'488'422</b>	<b>28'692'674</b>	<b>34'316'379</b>	<b>19.6%</b>

➤ Tri des combinaisons modifié entre 2020 et 2021.

f.

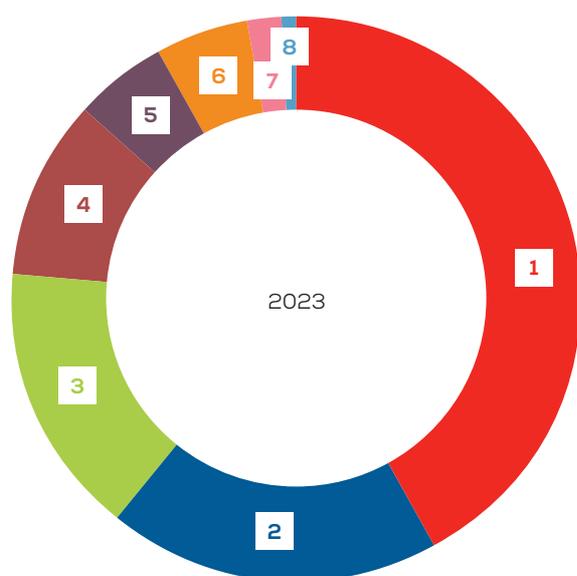
## Recettes par période de livraison

21



Recettes par période de livraison	Recettes en CHF 2020	Recettes en CHF 2021	Recettes en CHF 2022	Recettes en CHF 2023	Var vs n-1
Janvier	2'141'976	1'126'205	1'960'144	2'981'082	52.1%
Février	1'893'868	819'606	1'871'261	2'520'823	34.7%
Mars	858'904	1'589'357	2'065'902	2'713'088	31.3%
Avril	73'840	960'126	1'857'823	2'447'644	31.7%
Mai	551'829	1'234'833	2'764'473	2'917'100	5.5%
Juin	870'832	1'417'115	2'411'114	2'119'621	-12.1%
Juillet	1'054'655	1'440'937	2'316'455	3'312'617	43.0%
Août	1'393'377	1'765'576	2'911'831	3'425'859	17.7%
Septembre	1'742'063	2'412'729	3'061'619	3'313'538	8.2%
Octobre	1'269'221	1'987'950	2'623'092	3'079'437	17.4%
Novembre	830'198	1'961'739	2'437'499	2'026'777	-16.9%
Décembre	1'048'798	1'772'249	2'411'461	3'458'793	43.4%
<b>Total</b>	<b>13'729'561</b>	<b>18'488'422</b>	<b>28'692'674</b>	<b>34'316'379</b>	<b>19.6%</b>

## g. Recettes par tarif applicable



Tarif applicable	Recettes en CHF 2021	Recettes en CHF 2022	Recettes en CHF 2023	Δ vs n-1
<b>1</b> 10	8'576'492	12'254'254	14'374'839	17.3%
<b>2</b> TER	2'965'740	5'258'934	6'453'492	22.7%
<b>3</b> 210	3'183'712	4'498'555	5'327'902	18.4%
<b>4</b> SD*	1'827'744	2'972'855	3'488'019	17.3%
<b>5</b> Bus interurbains transfrontaliers**	100'233	1'213'348	1'864'114	53.6%
<b>6</b> 250	1'094'339	1'558'966	1'769'978	13.5%
<b>7</b> 230	504'716	620'866	664'228	7.0%
<b>8</b> 200	162'588	197'166	235'538	19.5%
300	33'558	61'111	72'233	18.2%
240	34'313	43'003	54'393	26.5%
380	3'775	9'587	8'801	-8.2%
400	1'212	4'029	2'842	-29.5%
<b>Total</b>	<b>18'488'422</b>	<b>28'692'674</b>	<b>34'316'379</b>	<b>19.6%</b>

➤ \* Y compris la part TER du tronçon Annemasse → Genève Eaux-vives.

\*\* Anciennement Transalis, depuis décembre 2021, ALPBUS.



## Rapport de l'auditeur indépendant à l'attention des partenaires de la Communauté Tarifaire Léman Pass

### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit du décompte Léman Pass 2023 au 31 décembre 2023 ci-joint (dénommé ci-après « le décompte »).

Selon notre appréciation, les informations financières figurant dans le décompte ci-joint sont établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la convention signée entre les partenaires de la Communauté Tarifaire Léman Pass.

### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit du décompte ». Nous sommes indépendants de la société, conformément aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Paragraphe d'observation – base de la présentation du décompte et limitation de la transmission

Le décompte a été établi afin de soutenir la société en matière de respect des exigences des partenaires. En conséquence, il se peut que le décompte ne soit pas adapté à un autre objectif. Notre rapport est exclusivement destiné à la société et aux partenaires et ne doit pas être transmis à des tiers autres que la société ou les partenaires.

### Responsabilité de la direction relatives aux décomptes

La direction est responsable de l'établissement du décompte conformément à la conventions signées entre les partenaires de la Communauté Tarifaire Léman Pass. Elle est, en outre, responsable des contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre l'établissement d'un décompte ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

EXPERT-REVISEUR AGRÉÉ ASR

Membre FIDUCIAIRE | SUISSE

ACTA SA Fiduciaire, Audit, Consulting

Rue du Cendrier 24 – 1201 Genève Tel : +41 (0) 22 310 16 60 - [www.acta-ch.com](http://www.acta-ch.com)



Lors de l'établissement du décompte, la direction est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Elle a en outre, la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Les partenaires sont chargés de la surveillance du processus d'élaboration de l'information financière.

### Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit du décompte

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que le décompte ne comporte pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NA-CH permette de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs du décompte prennent en se fondant sur celui-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des décomptes est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Genève, le 28 mars 2024

ACTA SA



Daniel Humbel  
Expert réviseur agréé  
Réviseur responsable



Jerome Veau  
Réviseur

Annexe : décompte Léman Pass 2023

# Décompte Léman Pass

26

DÉCOMPTE LÉMAN PASS, AO*, TTC, CHF	Comptes 31.12.22	Comptes 31.12.23	À répartir 31.12.23	Part Canton GE	Part unireso
<b>RECETTES DU TRANSPORT</b>					
Billets	11'072'993	13'306'929	13'306'929	-	5'362'107
Abonnements mensuels	9'466'662	11'041'677	11'041'677	-	4'882'972
Abonnements annuels	6'437'821	7'957'730	7'957'730	-	3'536'601
Cartes	1'715'198	2'010'043	2'010'043	-	593'159
<b>Total recettes brutes, TCR**</b>	<b>28'692'674</b>	<b>34'316'379</b>	<b>34'316'379</b>	<b>-</b>	<b>14'374'839</b>
<b>AUTRES RECETTES DU TRANSPORT</b>					
<b>Total autres produits du transport, TCR**</b>	-	-	-	-	-
<b>Total des recettes du transport, TCR**</b>	<b>28'692'674</b>	<b>34'316'379</b>	<b>34'316'379</b>	<b>-</b>	<b>14'374'839</b>
Recettes versées en CHF	16'881'588	19'368'030	19'368'030	-	14'374'839
Recettes versées en EUR	10'357'779	13'221'593	13'221'593	-	-
Évaluation EUR, au cours moyen mensuel BCE***	10'378'256	12'836'507	12'836'507	-	-
<b>TOTAL DES RECETTES DU TRANSPORT, BCE**</b>	<b>27'259'844</b>	<b>32'204'537</b>	<b>32'204'537</b>	<b>-</b>	<b>14'374'839</b>
<b>COMMISSIONS</b>					
<b>Total commissions de vente, TCR**</b>	-	-	-	-	<b>(57'987)</b>
Commissions encaissées en CHF	(593'314)	(679'634)	(679'634)	-	(504'195)
Commissions encaissées en EUR	(364'717)	(464'810)	(464'810)	-	-
Évaluation EUR, au cours moyen mensuel BCE***	(365'438)	(451'272)	(451'272)	-	-
Commissions versées en CHF	651'453	759'907	759'907	-	446'208
Commissions versées en EUR	316'267	396'421	396'421	-	-
Évaluation EUR, au cours moyen mensuel BCE***	316'891	384'875	384'875	-	-
<b>Total commissions de vente, BCE**</b>	<b>9'592</b>	<b>13'876</b>	<b>13'876</b>	<b>-</b>	<b>(57'987)</b>
<b>TOTAL ORDRES DE COMPENSATION</b>	<b>27'269'436</b>	<b>32'218'413</b>	<b>32'218'413</b>	<b>-</b>	<b>14'316'852</b>
<b>COÛTS D'EXPLOITATION (y.c. impôt préalable)</b>					
Coûts du personnel	(196'603)	(249'784)	(249'784)	-	(104'635)
Coûts administratifs	(23'073)	(39'575)	(39'575)	-	(16'955)
Coûts de distribution	-	-	-	-	-
Coûts de communication	(108'047)	(198'635)	(198'635)	-	(85'076)
Coûts informatiques, amortissement, financiers	(196'864)	(267'703)	(267'703)	-	(113'772)
Divers et imprévus	(6'775)	(4'077)	(4'077)	-	(1'746)
<b>Total des coûts d'exploitation</b>	<b>(531'362)</b>	<b>(759'774)</b>	<b>(759'774)</b>	<b>-</b>	<b>(322'184)</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>26'738'074</b>	<b>31'458'639</b>	<b>31'458'639</b>	<b>-</b>	<b>13'994'668</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>26'738'074</b>	<b>31'458'639</b>	<b>31'458'639</b>	<b>-</b>	<b>13'994'668</b>

\* Autorités Organisatrices

\*\* Taux de change de référence: €1.- = CHF 1.13, CHF 0.98 (dès le 10.12.2023)

\*\*\* Banque centrale européenne



Part SD	Part AURA	Part Annemasse Agglo	Part Grand Annecy Agglo	Part Thonon Agglo	Part Valserhône	Part GLCT
767'866	2'695'560	2'202'443	3'291	40'621	152	2'234'889
871'822	2'472'154	1'589'473	2'131	12'405	1'299	1'209'421
536'404	1'500'066	1'375'545	1'733	8'588	1'300	997'493
230'043	867'597	160'439	1'647	10'620	90	146'448
<b>2'406'135</b>	<b>7'535'377</b>	<b>5'327'900</b>	<b>8'802</b>	<b>72'234</b>	<b>2'841</b>	<b>4'588'251</b>
-	-	-	-	-	-	-
<b>2'406'135</b>	<b>7'535'377</b>	<b>5'327'900</b>	<b>8'802</b>	<b>72'234</b>	<b>2'841</b>	<b>4'588'251</b>
2'405'678	-	947'856	-	-	-	1'639'657
447	6'703'758	3'834'615	7'808	62'999	2'513	2'609'453
434	6'508'507	3'722'930	7'581	61'164	2'440	2'533'451
<b>2'406'112</b>	<b>6'508'507</b>	<b>4'670'786</b>	<b>7'581</b>	<b>61'164</b>	<b>2'440</b>	<b>4'173'108</b>
<b>229'088</b>	<b>56'460</b>	<b>(79'972)</b>	<b>(244)</b>	<b>(2'165)</b>	<b>(100)</b>	<b>(145'080)</b>
(84'592)	-	(33'222)	-	-	-	(57'625)
(17)	(236'150)	(134'299)	(275)	(2'223)	(88)	(91'758)
(17)	(229'273)	(130'387)	(267)	(2'158)	(85)	(89'085)
313'699	-	-	-	-	-	-
-	286'826	94'780	58	340	-	14'417
-	278'472	92'020	56	330	-	13'997
<b>229'090</b>	<b>49'199</b>	<b>(71'589)</b>	<b>(211)</b>	<b>(1'828)</b>	<b>(85)</b>	<b>(132'713)</b>
<b>2'635'202</b>	<b>6'557'706</b>	<b>4'599'197</b>	<b>7'370</b>	<b>59'336</b>	<b>2'355</b>	<b>4'040'395</b>
(17'510)	(54'827)	(38'791)	(75)	(524)	(25)	(33'397)
(2'836)	(11'873)	(1'263)	(2'811)	(1'768)	(168)	(1'901)
-	-	-	-	-	-	-
(14'242)	(59'591)	(6'344)	(14'115)	(8'875)	(846)	(9'546)
(19'042)	(72'765)	(20'117)	(12'389)	(7'969)	(752)	(20'897)
(293)	(1'223)	(130)	(289)	(182)	(18)	(196)
<b>(53'923)</b>	<b>(200'279)</b>	<b>(66'645)</b>	<b>(29'679)</b>	<b>(19'318)</b>	<b>(1'809)</b>	<b>(65'937)</b>
<b>2'581'279</b>	<b>6'357'427</b>	<b>4'532'552</b>	<b>(22'309)</b>	<b>40'018</b>	<b>546</b>	<b>3'974'458</b>
<b>2'581'279</b>	<b>6'357'427</b>	<b>4'532'552</b>	<b>(22'309)</b>	<b>40'018</b>	<b>546</b>	<b>3'974'458</b>



# Plan de la communauté tarifaire léman>>pass

nos voyages sans frontières



## Légende

### Périmètre Léman Pass

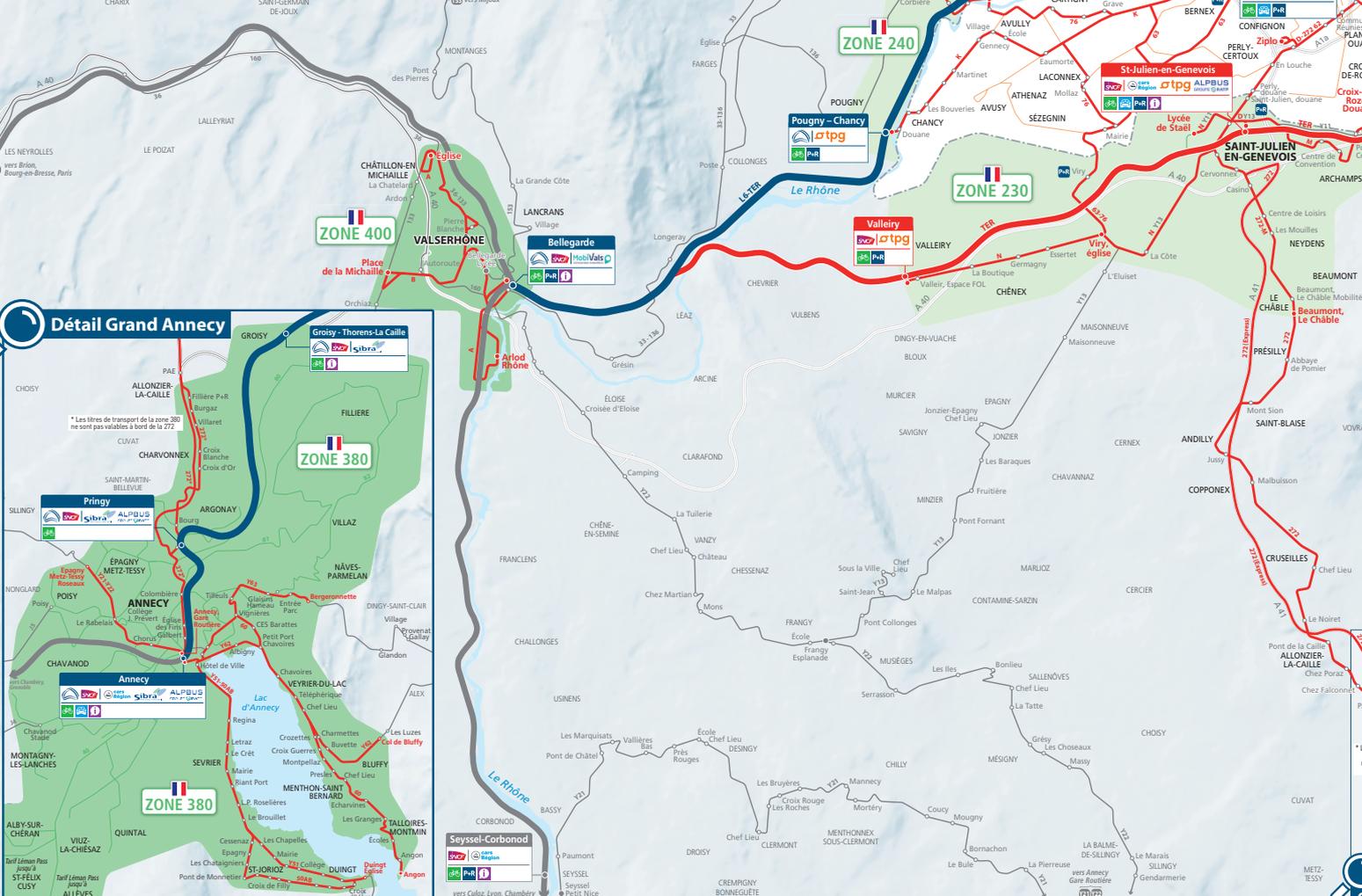
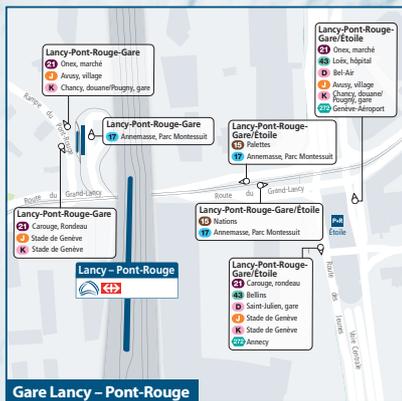
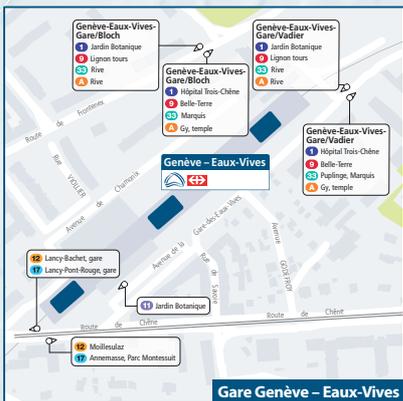
- Lignes Léman Express
- Lignes TER et CFF
- Lignes du réseau Léman Pass
- Zone 10 unireso (Tout Genève)
- Réseau TPG
- Mouettes Genevoises
- Zones françaises
- Réseaux START, EVAD, SIBRA et TAC inclus dans Léman Pass

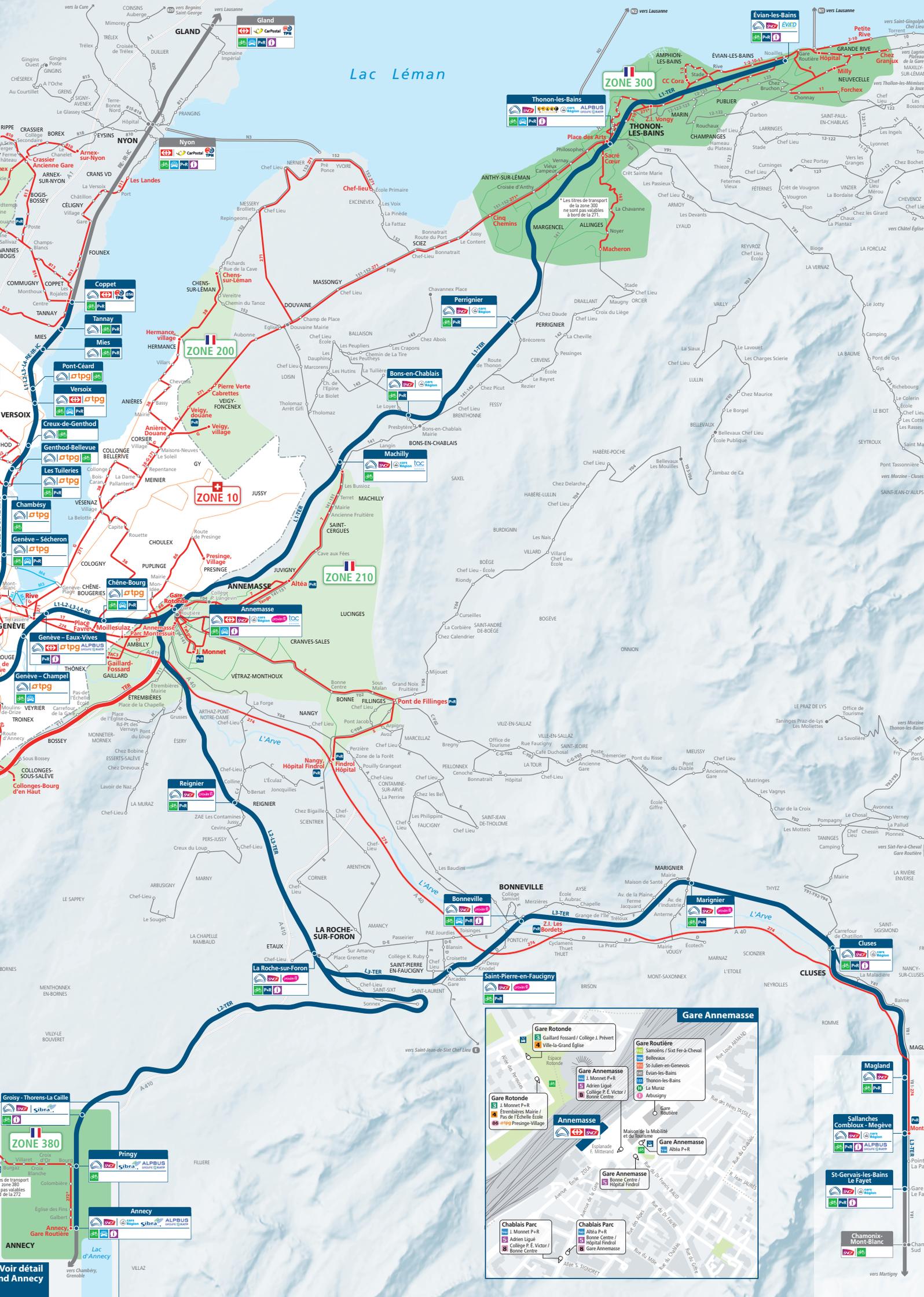
### Lignes hors Léman Pass

- Bus
- Train (Lignes CFF et SNCF)
- Bateau CGN

### Services

- Stationnement / Consigne vélo
- Autopartage
- Parking Relais / Parking
- Guichet vente et information





### Gare Annemasse

**Gare Rotonde**  
 1 Gaillard fossard / Collège J. Prevost  
 2 Ville-la-Grand Eglise

**Gare Annemasse**  
 3 J. Monnet P+R  
 4 Adrien Ligat  
 5 Collège P. E. Victor  
 6 Bonne Centre

**Gare Rotonde**  
 7 J. Monnet P+R  
 8 Erenbaines Mairie / Pas de l'Échelle Ecole  
 9 tpg Presinge-Village

**Gare Annemasse**  
 10 Samonès / Sixt Fer-à-Cheval  
 11 Bellevaux  
 12 St-Jules-en-Genévais  
 13 Évian-les-Bains  
 14 Thonon-les-Bains  
 15 La Muraz  
 16 Arbuisigny

**Gare Annemasse**  
 17 Bonne Centre / Hôpital Findrol

**Gare Annemasse**  
 18 Bonne Centre / Hôpital Findrol

**Chablais Parc**  
 19 J. Monnet P+R  
 20 Adrien Ligat  
 21 Collège P. E. Victor / Bonne Centre

**Chablais Parc**  
 22 Adria P+R  
 23 Bonne Centre / Hôpital Findrol  
 24 Gare Annemasse

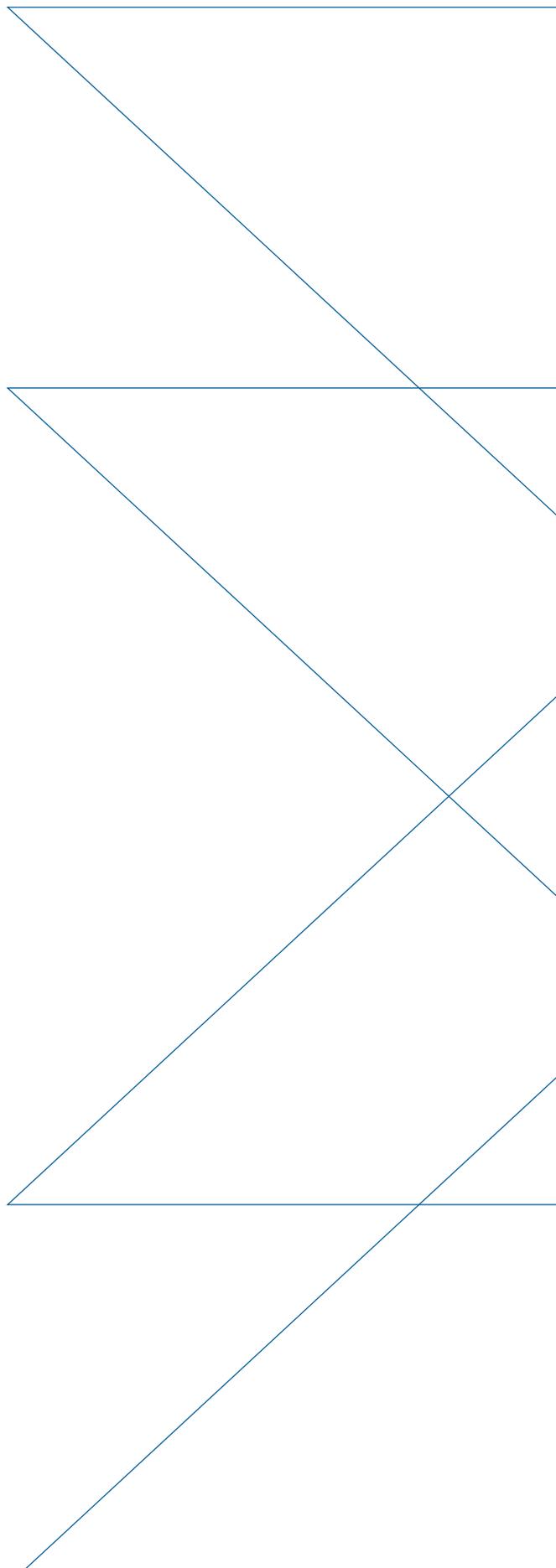
**Magland**  
 25 tpg

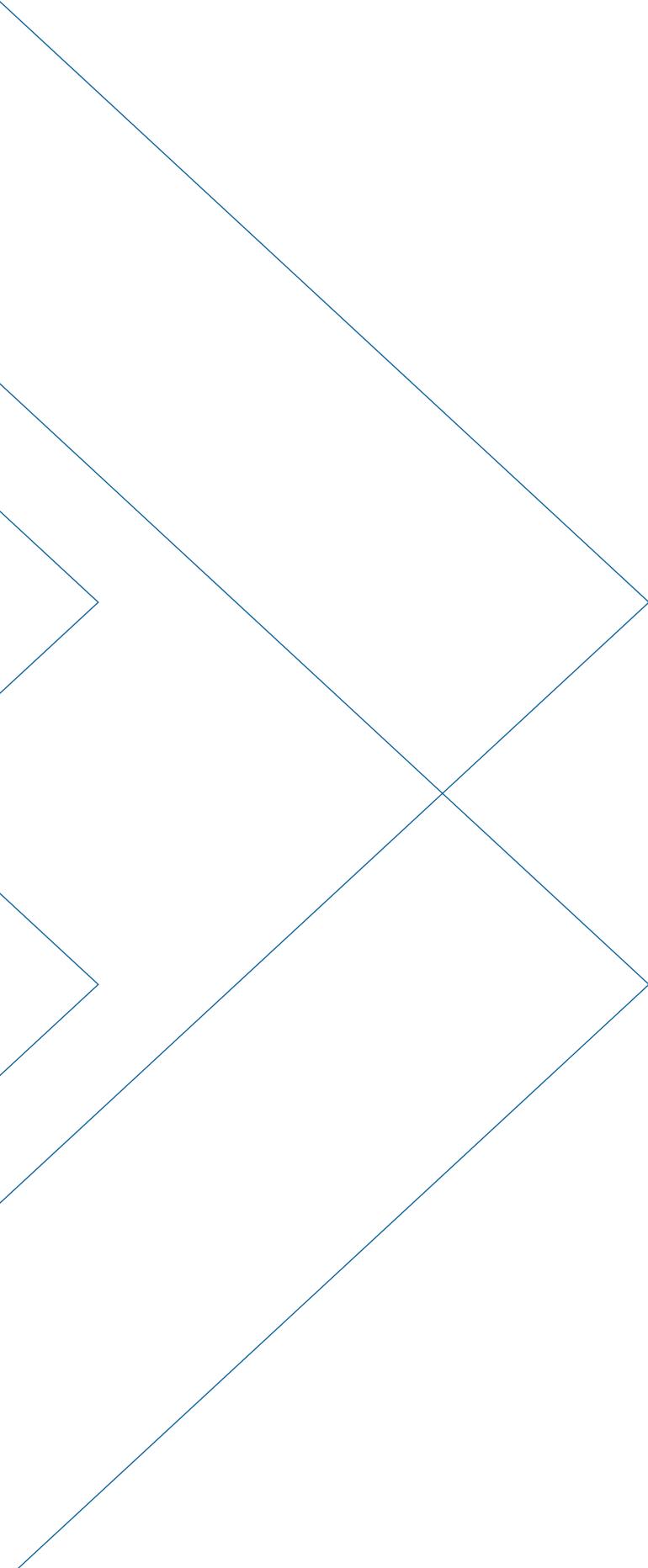
**Sallanches Combloux - Megève**  
 26 tpg, ALPBUS

**St-Gervais-les-Bains Le Fayet**  
 27 tpg, ALPBUS

**Chamonix-Mont-Blanc**  
 28 tpg

Voir détail d'Annecy







**Perrignier**

**Bons-en-Chablais**

**Machilly**

**Annemasse**

**Bonneville**

**Saint-Pierre-en-Faucigny**



[www.lemanpass.com](http://www.lemanpass.com)

**Geneve-Aéroport**

**Vernier**

**Meyrin**

**Meyrin, Gravière**

**Meyrin, CERN**

**Zimeysa**

**Satigny**

**Russin**

**La Plaine**

**La Plaine, gare**

**La Plaine, douane**

**Pougny-Chancy**

**Pougny, gare**

**Chancy, douane**

**Valleiry**

**Zone 240**

**Zone 250**

**Zone 300**

**Zone 400**

**Bellegarde**

**Bourg-en-Bresse**

**Culoz**  
**Grenoble**  
**Lyon**